

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 avril 2019**

Présents : Mr Ghislain FOURREAUX ; Mme Denise ARNOULT ; Mr José LOURENCO ; Mme Michèle POUYES ; Mr Matthieu LAUVIE ; Mr Philippe LABAU ; Mr Patrice PARJADIS

Absents : Mr Pierre DUBOIS ; Mme Marie-Evelyne PAUL-LOUIS

Procurations : Mr Pierre DUBOIS à Mr Ghislain FOURREAUX

Secrétaire de séance : Mme Michèle POUYES

1 – Rapport de la CLECT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Président de la communauté de communes du Pays de Fénelon lui a transmis le rapport établi par la CLECT en date du 12 mars 2019.

Il rappelle qu'après approbation de celui-ci par les communes, le conseil communautaire fixera le montant des attributions de compensation pour chaque commune membre.

Après avoir donné lecture du rapport, Monsieur le Maire propose d'approuver celui-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à

- Approuve le rapport établi par la CLECT en date du 12 mars 2019 annexé aux présentes,
- Dit que les montants des attributions de compensation seront fixés par le conseil communautaire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute décision relative à l'exécution de la présente délibération.

2 - Compte administratif 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sous la présidence de Madame ARNOULT Denise, Monsieur FOURREAUX ayant quitté la salle,

Adopte comme suit le Compte Administratif 2018 :

Investissement :

Dépenses : 91 938.21 €

Recettes : 26 484.78 €

Résultat d'investissement : - 65 453.43 €

Excédent antérieur reporté : 62 745.13 €

Résultat global d'investissement : - **2 708.30 €**

Fonctionnement :

Dépenses : 205 573.34 €

Recettes : 192 710.37 €

Résultat de fonctionnement : - 12 862.97 €

Excédent antérieur reporté : 23 565.21 €

Résultat global de fonctionnement : 10 702.24 €

3 – Affectation des résultats 2018 au budget 2019

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des résultats de 2018, soit :

Résultat d'investissement : - 2 708.30 €

Résultat de fonctionnement : 10 702.24 €

DECIDE d'affecter le déficit d'investissement de 2 708.30 € en investissement dépenses au compte 001 et l'excédent de fonctionnement de 10 702.24 € en investissement recettes au compte 1068 du budget primitif 2019.

4 – Compte de gestion 2018

Le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2018 établi par le comptable du Trésor Public de Sarlat.

Après vérification du budget primitif 2018 et du compte administratif 2018 compte tenu de la concordance des comptes, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2018 établi par le Comptable du Trésor Public de Sarlat.

5 – Taux des taxes locales 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré sur les taux d'imposition applicables en 2019 des taxes directes locales,

DECIDE de retenir les taux portés au cadre II de l'Etat 1259 COM intitulé :

Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019, soit :

TAXE	BASES	TAUX	MONTANT
Taxe d'habitation	372 400 €	12.09 %	45 023 €
Taxe foncière bâti	242 000 €	9.53 %	23 063 €
Taxe foncière non bâti	13 200 €	100.24 %	13 232 €
TOTALUX			81 318 €

6 – SUBVENTIONS 2019

Attention, prévision de 1546 € au budget

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2018	DEMANDES 2019	SUBVENTION 2019
UNION DES MAIRES	133.23 €	135.84 €	135.84 €
Sté de CHASSE DE PEYRILLAC ET MILLAC	200 €	200 €	200 €
C'FESTA PEYRILLAC MILLAC	1 000 €	0 €	0 €
ENTRAIDE CANCER	50 €		50 €
ASSO LES AMIS DE NOS EGLISES	500 €	500 €	500 €
ADIL 24	50 €	60 €	60 €
France ALZHEIMER DORDOGNE	100 €	100 €	100 €
DIVERS (sorties scolaires diverses)	300 €	400 €	400 €
RESTOS DU COEUR	50 €		50 €
AFSEP (sclérose en plaque)	50 €		50 €

7 – Budget primitif 2019

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE comme suit le budget primitif 2019 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 112 744.24 €

Recettes : 112 744.24 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 187 938.00 €

Recettes : 187 938.00 €

8 – Demande de subvention contrat de projets communaux pour la restauration de la toiture de l'église de Millac

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de restauration de la toiture de l'Eglise de Millac s'élevant à la somme de 16 382.64 € HT, soit 19 659.17 € TTC. Ces travaux sont nécessaires afin de protéger les peintures murales des infiltrations d'eau dues au mauvais état de la toiture.

Il propose au conseil municipal de demander une subvention au conseil départemental dans le cadre de contrats de projets communaux à hauteur de 25 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre des contrats de projets communaux de 25 % au conseil départemental.

QUESTIONS DIVERSES

-prévision d'un car de transport pour les personnes qui veulent aller au marché de SOUILLAC le vendredi matin

- Départ prévu à 9 heures devant la mairie

- Retour vers 11 heures

- Cout pour la commune : 10 € par semaine

- 2 appartements à louer

- 1 appartement à remettre en état , faire devis et voir pour le financement